Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 30 (1892)
Heft: 3

Artikel: Danses du nouvel-an
Autor: C.T.
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-192745

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Trentième année. N° 3 Samedi 16 janvier 1892.

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT:
SUISSE: un an . . 4 fr. 50
six mois . 2 fr. 50
ETRANGER: un an . 7 fr. 20

On peut **s'abonner** aux Bureaux des Postes; — au magasin MONNET, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois.* — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

LES ABONNEMENTS datent du *1er janvier*, du *1er avril*, du *1er juillet* ou du *1er octobre.*

Danses du nouvel-an.

Monsieur le Rédacteur,

Dans l'article intitulé: « A propos du Nouvel-An, » je vous ai entretenu dernièrement des mascarades et des bals qui se font à l'occasion du passage d'une année à l'autre et des mesures que LL. EE. de Berne avaient jugé à propos de prendre pour prohiber ces divertissements.

Voici, pour faire pendant à cet article, une simple, mais très authentique histoire qui m'a été contée dernièrement et qui a eu pour scène la paisible localité de X... dans notre district.

La jeunesse de cette petite ville organisait, comme d'usage, un bal pour le nouvel-an. Filles, garçons, femmes et hommes, célibataires ou mariés, jeunes et vieux, chacun y était cordialement invité et admis, au grand plaisir de tous.

Il y a quelques années, la jeunesse crut cependant devoir déroger au principe d'admettre tout le monde à ses danses et décida de ne tolérer dorénavant l'entrée des bals qu'aux jeunes gens, célibataires des deux sexes. Etait-ce la présence innombrable des gens mariés qui, dans leurs évolutions, gênait ces galants par des coudoiements sans cesse répétés? Etait-ce peut-être aussi l'exiguité du local qui avait poussé ces jouvenceaux à prendre une pareille détermination? Je l'ignore! Bref, cette année-là, les jeunes gens seuls eurent accès au bal.

Après avoir eu connaissance de la mesure quelque peu sévère qui avait été prise à leur égard, les *mariés* proférèrent d'abord quantité de menaces contre l'égoïste jeunesse; on voulait lui chercher querelle, l'on se battrait, s'injurierait, que sais-je? Fort heureusement, l'un d'eux proposa *dè férè di dzouvenés l'honneu qu'on fâ di tsins;* c'est-à-dire de ne s'inquiéter que de soi-même.

Ils ne se tinrent cependant pas pour battus. Désolés qu'ils étaient de ne pouvoir, au nouvel-an de cette année-là, faire tourner leurs aimables moitiés, les mariés résolurent de prendre une petite revanche. Une entente eut lieu dans laquelle il fut décidé d'organiser un bal, dont l'entrée serait interdite aux jeunes de la façon la plus absolue.

Voici les résolutions prises à ce sujet:

1. L'entrée du bal sera très sévèrement interdite à la jeunesse;
2. Le bal aura lieu quelques jours après celui des jeunes gens;
3. La musique devra être composée exclusivement d'hommes mariés;
4. Le local de danse devra être fourni par un aubergiste ou toute autre personne mariée.

Les obligations imposées par les deux premières conditions de ce célèbre pacte étaient faciles à satisfaire; mais les deux autres donnèrent joliment du fil à retordre.

Pour la musique, la clause jugée impossible fut mise de côté. Il aurait été, en effet, très difficile de remplacer un clarinette non marié par son confrère de la fanfare du village voisin, qui, lui aussi était peut-être célibataire; un trombonne, par celui d'un autre village, etc., etc.

La quatrième condition ne fut pas non plus facile à exécuter. Tous les cafetiers et aubergistes de la ville n'avaient pas un local ou un emplacement pouvant être utilisé dans ce but. Et du reste les uns étaient célibataires, les autres veufs ou vieux garçons: nouvelle difficulté!

Après mûre délibération, il fut enfin décidé que le bal aurait lieu chez X, veuf en secondes noces, et qui était sur le point de convoler pour la troisième fois.

Le bal des *mariés* eut donc lieu; tout se passa en bon ordre et aucune danseuse ne fut obligée de *vendre les séchons*, c'est-à-dire de rester sur un banc en attendant un aimable cavalier. Le bal fut terminé à quatre heures du matin.

Les jeunes gens, vexés de cette revanche, tentèrent bien de s'introduire dans ce bal, mais ce fut en vain; ils se retirèrent après avoir entendu la lecture de l'article premier des conditions.

Quelques heures après, où tout le monde était en liesse, les jeunes gens firent une nouvelle tentative de conciliation et fraternisèrent avec les vieux, après avoir payé cinq francs pour la carte d'entrée.

Dès lors, hommes, femmes, garçons et filles, etc., tout le monde est admis à V... aux danses du nouvel-an.

Aigle, le 5 janvier 1892. C. T.

Générosité des Soleurois.

En 1318, Léopold, surnommé le Glorieux, cet ennemi acharné des Suisses et qui avait perdu contr'eux la bataille de Morgarten, vint, avec 18,000 hommes, mettre le siège devant Soleure, qui marchait à grands pas vers la liberté. Il voulait punir les habitants de cette ville de leur attachement à Berne et surtout de ce qu'ils s'étaient déclarés en faveur de Louis de Bavière dans ses démêlés avec celui-ci. La ville de Soleure n'avait pour se défendre que le courage de ses habitants et la prudence consommée de son avoyer, Ulrich de Reich. Depuis six semaines, elle soutenait un siège qui l'avait réduite aux plus dures extrémités et avait vaillamment repoussé plusieurs assauts. Tout à coup, une fonte subite de neiges, jointe à des orages redoublés, enfla l'Aar et tous les torrents qui grossissent cette rivière. Campés sur les deux rives, les Autrichiens courent bientôt un grand danger, qu'augmente encore l'imprudente opiniâtreté de Léopold. Le prince s'obstinant à combattre les éléments, avait défendu à ses soldats de gagner les coteaux voisins et, pour conserver le pont par lequel les deux parties de son armée communiquaient, il l'avait chargé d'hommes et de chevaux. Cependant, comme pour sauver la ville qu'il baigne, l'Aar s'accroît à chaque moment, les tentes flottent déjà sur ses ondes rapides et des cris de détresse retentissent de l'une à l'autre rive. Pour comble d'infortune, le pont surchargé s'ébranle, un craquement épouvantable se fait entendre, les chaînes qui le retiennent se brisent, les eaux l'entraînent et tous les malheureux soldats qui le couvraient sont submergés; on n'entend plus que des cris de détresse. Alors, oubliant qu'ils sont ennemis pour se rappeler qu'ils sont hommes, les Soleurois, émus d'une irrésistible compassion, se jettent sur tous les bateaux et les radeaux qui servaient à leur défense, affrontent au péril de leur vie l'impétuosité de la rivière, volent au secours des Autrichiens qu'emporte le courant, et en arrachent un grand nombre à une mort certaine. Ils poussent même la générosité jusqu'à leur fournir des aliments et des vête-